

Lettre ouverte à Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel

Après avoir été expulsé de ma terre natale, le terme de « Rapatrié », je ne l'accepte pas. L'Etat que j'ai fidèlement servi ne m'a pas rapatrié.

Après avoir subi l'humiliation de la reconnaissance de ma nationalité française, moi qui pensais être français ! Français par filiation, mes parents français d'Algérie, étaient la 3^{ème} génération de français d'Algérie. Cette nationalité-là ne me convenait pas, puisqu'accordée. Je voulais acquérir ma nationalité française par mon service à la France.

C'est la raison pour laquelle, bien qu'exécuté par le F.L.N. et grand invalide à 100%+12°, exempté de service armé par notre armée française, je me suis engagé dans les forces supplétives pour la durée de la guerre. L'Armée m'a jugé incapable de porter les armes, et à qui j'ai prouvé le contraire en étant cité pour actions de guerre à l'Ordre de la division (Valeur Militaire avec étoile d'Argent), Médaille Militaire et fait chevalier de la Légion d'Honneur au péril de ma vie. Tout ceci pour m'humilier par la reconnaissance de la nationalité française.

Discriminé et humilié à nouveau depuis maintenant plus de 50 ans, le Conseil d'Etat « La plus haute juridiction administrative » a levé comme l'imposait la constitution gaulliste de 1958 cette ségrégation et discrimination entre les supplétifs de droit local et ceux de droit commun, comme si le sang versé par les uns et les autres ait été différent.

Je me suis réjoui de cette reconnaissance, bien que tardive, et je savais que le sens de l'honneur pénétrerait l'esprit des membres de ce haut conseil de sages ! Enfin le sang d'un supplétif de droit commun serait désormais égal à celui d'un supplétif de droit local, et en aurait la même couleur, et la même valeur.

Cette sagesse n'aura duré que le temps que met une allumette pour se consumer.

Le gouvernement actuel, dans sa loi de programmation militaire 2014/2019, et tout particulièrement son scélérat « Article 33 » s'est empressé de fouler au pied (pour ne pas écrire un mot plus trivial et déplaisant), malgré les nombreux amendements justifiés, présentés par l'opposition. Le Gouvernement avance un chiffre de 9 000 bénéficiaires, dont il est bien incapable de le justifier, et si je m'en réfère à un adage populaire : « *Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage !* »
Encore un bel exemple de démocratie !

Simple « Boujadi » (celui qui ne comprend rien), j'emploie ce terme à dessein, que nous utilisions entre nous (mes frères de combat toutes ethnies confondues). J'ai toujours cru que j'étais un français à part entière, mais je dois hélas constater que je

suis un français entièrement à part, que le sang que j'ai versé pour la Patrie, que je croyais être la France n'a pas plus de valeur que le pipi de mon chat !

La France Pays des droits de l'homme ? Galéjade !

J'en suis arrivé à penser, me suicider, car ce n'est plus ma France, ce n'est plus celle que j'ai aimé viscéralement, que j'ai servi fidèlement, et que j'ai défendu au péril de ma vie. Ma foi chrétienne me l'interdit. Alors je vais m'exiler pour la deuxième fois, mais cette fois-ci, l'exil ne m'est plus imposé, je l'ai choisi. Je pars à Valencia Espagne ; qui n'est pas le pays des droits de l'homme certes, mais où la discrimination et la ségrégation n'existent pas !

Président de l'Union Nationale Laïque des Anciens Supplétifs, j'invite tous mes frères de combat, nous ne sommes plus hélas, que quelques survivants, à s'exiler dans un pays de leur choix, pour fuir un pays qui piétine l'honneur de ses plus fidèles serviteurs, et qui ne les reconnaît pas !

Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel : votre institution représente-t-elle aujourd'hui, la plus haute instance administrative Française ?

Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel, les attendus de votre juridiction peuvent-ils être remis en cause, et foulés du pied (pour ne pas être impoli) ?

Vous ne répondrez certainement pas à mes deux questions, mais au moins vous saurez pour quoi je pars en exil !

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel, ainsi que tous les membres de cette noble Assemblée, l'expression de ma très haute considération.

Christian Migliaccio

Chevalier de la Légion d'Honneur DPLV

Médaille Militaire

Croix de la Valeur Militaire avec étoile d'Argent

Chevalier des Palmes Académiques

Médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports

Chevalier de l'Ordre National du Burkina Faso

Médaille de bronze des Sports Américaine